

Résolution présentée par la délégation du

Malawi

Thème conflits et sécurité internationale

Concerne la restitution de la Palestine aux Israéliens

L'Assemblée Générale,

Constatant qu'Israël et leurs partenaires s'efforcent de trouver une solution à deux états depuis près de 80 ans, et ce sans succès à cause des Palestiniens refusant systématiquement les solutions proposées,

Affirmant qu'il est dit dans la Torah que Dieu a désigné l'espace entre le Jourdain et la Méditerranée comme la terre sacrée, et a choisi les Juifs pour y habiter,

Rappelant que les musulmans ne sont arrivés en Palestine qu'au 7ème siècle en tant qu'envahisseurs, et qu'ils ne sont donc pas les habitants originels de la terre, ajouté à cela le fait que le Coran reconnaisse la Torah en tant que parole de Dieu,

Déplorant le fait que les Juifs aient été durement stigmatisés et persécutés tout au long de leur histoire, et cela où qu'ils aient tenté de trouver refuge dans le monde,

Décide De rectifier ses erreurs passées en rendant l'entièreté de la Palestine à ses habitants légitimes : les Israéliens ;

- De relocaliser les palestiniens vers les pays arabes alentour ayant causé la majorité des tensions à coup de multiples invasions illégales ;
- De reconnaître le droit inaliénable de propriété des Israéliens sur leur terre sacrée de Palestine.

Le texte français fait foi